



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 51

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions d'épandage des effluents. Du point de vue technique, il apparaît que l'épandage des fumiers et lisiers sur sols gelés est possible tant que la pente ne dépasse pas 7 p. 100, les risques de ruissellement n'existant pas en deca de cette inclinaison. L'épandage est également possible sur les parcelles en jachère dès lors qu'il y a un couvert végétal et que la norme européenne de 170 unités fertilisantes d'azote par hectare n'est pas dépassée. De même, justifiée pour les lisiers, l'obligation pour les éleveurs de tenir à jour un cahier d'épandage pour les fumiers n'apparaît pas s'imposer avec la même acuité. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour permettre aux éleveurs de s'acquitter, dans les meilleures conditions, de la mission qui est la leur, sachant qu'ils sont les premiers à oeuvrer pour la protection de l'environnement et la préservation de la qualité de vie dans nos campagnes.

Texte de la réponse

L'épandage agricole des effluents quand il est réalisé dans de bonnes conditions de milieu et suivant les principes de la fertilisation raisonnée est une bonne solution pour leur utilisation. Cependant, qu'il s'agisse de déjections animales liquides ou solides, des risques de pollution du milieu existent si ces principes ne sont pas respectés. Le plan d'épandage, qui doit intégrer tous les apports de fertilisants y compris les boues de stations d'épuration si elles sont utilisées, est un outil qui doit permettre à l'éleveur de mieux gérer son plan de fertilisation et à ce titre est indispensable.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1993, page 1191

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1516